

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ*

SEANCE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Marc JOUBERT

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 19 septembre 2024

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°23

**PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ D'Auvergne POUR LA CRÉATION D'UN
DIPLOME DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

Considérant les spécificités du métier de Secrétaire Générale de Mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants, les Secrétaires de Mairie exercent des missions diverses et variées tout en assurant un service public de proximité. Ce métier figure parmi les métiers les plus en tension de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale ; cela risque de s'accroître avec le départ à la retraite des agents et aucune formation initiale actuellement n'est prévue à la prise de fonctions.

L'Association des Maires du Puy-de-Dôme en collaboration avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique (CG63), se sont investis fortement avec l'Université Clermont Auvergne (UCA) pour mettre en place sous la responsabilité du Vice-Doyen de la faculté de droit, un diplôme universitaire de Secrétaire Générale de Mairie.

Le Vice-Doyen de la faculté de droit nous a présenté ce diplôme dont la maquette pédagogique s'adresserait prioritairement à des étudiants de licences de droit, économie, administration économique et sociale et autres, qui comprend une formation théorique de 267 heures et de stages pour 700 heures, (20 semaines encadrées par un(e) Secrétaire Général(e) de mairie).

L'objectif poursuivi est de disposer de personnels formés qui pourraient être recrutés par les Collectivités sur les postes vacants et être opérationnels rapidement.

Dans le cadre du partenariat, l'Université Clermont Auvergne s'engage à :

- assurer la diffusion auprès des étudiants et diplômés des besoins exprimés par Ambert Livradois Forez en matière de stages, contrat d'apprentissage, et offres d'emploi,
- promouvoir auprès de ses étudiants la possibilité de bénéficier d'un stage, d'un contrat d'apprentissage, ou être recruté au sein d'Ambert Livradois Forez,
- accompagner Ambert Livradois Forez dans l'identification des profils les plus adaptés aux besoins exprimés,

L'ouverture de ce diplôme universitaire de Secrétaire Général(e) de Mairie prévu pour la rentrée 2025 repose aujourd'hui sur des questions de financement.

Pour permettre le succès de ce projet, il est demandé à chaque EPCI du département une participation annuelle dans le cadre du partenariat avec l'Université Clermont Auvergne.

AR Prefecture

063-200070761-20241008-2024_26_09_23-DE
Reçu le 08/10/2024

Pour l'année 2025, la participation d'Ambert Livradois Forez s'élèverait à 1 500 €. Ces crédits seront à inscrire au budget.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la participation financière annuelle de 1 500 euros, qui sera versée courant octobre pour chaque année de fonctionnement du diplôme.
- d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec l'Université de Clermont Auvergne pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2024, reconduite tacitement pour la même durée dans la limite de six années.
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 11 octobre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

